



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du jeudi 31 mars 2022

Commission restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Match n° 23670017 LE MEE – DAMMARIE FC U16 D1 du 15/05/2022 à 13H

La Commission,

Considérant le match aller s'est déroulé à huis-clos sur les installations du District 77 de Football, à Montry,

Considérant que le match retour doit se dérouler dans les mêmes conditions,

Décide que la rencontre susnommée sera jouée à huis clos sur les installations sportives du District à Montry le mercredi 11 mai 2022 à 20h00, avec nomination de 3 arbitres officiels et de 2 délégués officiels à la charge des deux clubs,

Les deux clubs doivent faire parvenir la liste des joueurs et dirigeants pour cette rencontre pour le mardi 10 mai 2022 à 12h. RSG District Article 40.6 et 13.5.

Match n° 23670031 MELUN – DAMMARIE FC U16 D1 du 05/06/2022 à 13H

La Commission,

Considérant l'article 10 de Règlement Sportif Générale précise que pour préserver l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes U16 D1 d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat le même jour à l'heure officielle,

Considérant le match aller s'est déroulé à huis-clos sur les installations du District 77 de Football, à Montry,

Considérant que le match retour doit se dérouler dans les mêmes conditions,

Décide que la rencontre susnommée sera jouée à huis clos sur les installations sportives du District à Montry le dimanche 5 juin 2022 à 13h00, avec nomination de 3 arbitres officiels et de 2 délégués officiels à la charge des deux clubs,

Les deux clubs doivent faire parvenir la liste des joueurs et dirigeants pour cette rencontre pour le vendredi 3 juin 2022 à 12h. RSG District Article 40.6 et 13.5.

Match n° 23655451 LONGUEVILLE PROVINS – CHATELET SENIORS D3 du 05/06/2022 à 15H

La Commission,

Considérant l'article 10 de Règlement Sportif Générale précise que pour préserver l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes Seniors D3 d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat le même jour à l'heure officielle,

Considérant le match aller s'est déroulé à huis-clos sur les installations du District 77 de Football, à Montry,

Considérant que le match retour doit se dérouler dans les mêmes conditions,

Décide que la rencontre susnommée sera jouée à huis clos sur les installations sportives du District à Montry le dimanche 5 juin 2022 à 15h00, avec nomination de 3 arbitres officiels et de 2 délégués officiels à la charge des deux clubs,

Les deux clubs doivent faire parvenir la liste des joueurs et dirigeants pour cette rencontre pour le vendredi 3 juin 2022 à 12h. RSG District Article 40.6 et 13.5.

Match n° 23670025 LE MEE – MELUN U16 D1 du 29/05/2022 à 13H

La Commission,

Considérant le match aller s'est déroulé à huis-clos sur les installations du District 77 de Football, à Montry,

Considérant que le match retour doit se dérouler dans les mêmes conditions,

Décide que la rencontre susnommée sera jouée à huis clos sur les installations sportives du District à Montry le mercredi 18 mai 2022 à 20h00, avec nomination de 3 arbitres officiels et de 2 délégués officiels à la charge des deux clubs,

Les deux clubs doivent faire parvenir la liste des joueurs et dirigeants pour cette rencontre pour le mardi 17 mai 2012 à 12h. RSG District Article 40.6 et 13.5.

Match n° Match n° 23654033 LESIGNY – SERVON SENIORS D2 B du 29/05/2022 à 15H

La Commission,

Considérant le match aller s'est déroulé à huis-clos sur les installations du District 77 de Football, à Montry,

Considérant que le match retour doit se dérouler dans les mêmes conditions,

Décide que la rencontre susnommée sera jouée à huis clos sur les installations sportives du District à Montry le mercredi 25 mai 2022 à 20h30, avec nomination de 3 arbitres officiels et de 2 délégués officiels à la charge des deux clubs,

Les deux clubs doivent faire parvenir la liste des joueurs et dirigeants pour cette rencontre pour le mardi 24 mai à 12h. RSG District Article 40.6 et 13.5.

Match n° 23769955 NOISIEL FUTSAL ACADEMY – LES ETOILES DE MOUSSY - FUTSAL D2 du 9/04/2022 à 20h30

La Commission,

Après avoir pris connaissance de la fiche de signalement de match sensible en date du 29/03/2022, émise par le club de ETOILE DE MOUSSY,

La Commission invite :

Club de Noisiel Futsal Academy:

Le Président ou son représentant
Le Dirigeant de l'équipe Futsal D2
L'Éducateur de l'équipe Futsal D2
Le Référent Sécurité

Club Les Etoiles de Moussy :

Le Président ou son représentant
Le Dirigeant de l'équipe Futsal D2
L'Éducateur de l'équipe Futsal D2
Le Référent Sécurité

LE MERCREDI 6 AVRIL 2022 à 20h30 en Visio-conférence

Match n° 23655425 LONGUEVILLE PROVINS – ST GERMAIN LAVAL Seniors D3 C du 10/04/2022 à 15h

La commission,

Après avoir pris connaissance de la fiche de signalement de match sensible en date du 30/03/2022, émise par le club de ST GERMAIN LAVAL,

La Commission invite :

Club de Longueville Provins:

Le Président ou son représentant
Le Dirigeant de l'équipe Seniors D3
L'Éducateur de l'équipe Seniors D3
Le Référent Sécurité

Club de St Germain Laval :

Le Président ou son représentant
Le Dirigeant de l'équipe Seniors D3
L'Éducateur de l'équipe Seniors D3
Le Référent Sécurité

LE MERCREDI 6 AVRIL 2022 à 18h15 en Visio-conférence

Match n° 23670545 LONGUEVILLE PROVINS – VAUX ROCHETTE U16 D2 C du 03/04/2022 à 13h

La commission,

Après avoir pris connaissance de la fiche de signalement de match sensible, en date du 23/03/2022, émise par le club de VAUX ROCHETTE,

Considérant que toutes les rencontres départementales programmées les 02 et 03 avril 2022 sont reportées,

Considérant que la rencontre susnommée est reportée à une date ultérieure.

La Commission invite :

Club de Longueville Provins:

Le Président ou son représentant
Le Dirigeant de l'équipe U16 D2
L'Éducateur de l'équipe U16 D2
Le Référent Sécurité

Club de Ponthierry :

Le Président ou son représentant
Le Dirigeant de l'équipe U16 D2
L'Éducateur de l'équipe U16 D2
Le Référent Sécurité

LE MERCREDI 6 AVRIL 2022 à 19h45 en Visio-conférence